|  |
| --- |
| République TogolaiseTravail-Liberté-Patrie\_\_\_\_\_\_\_  |

 **H**AUTE **A**UTORITE DE L’**A**UDIOVISUEL

 ET DE LA **C**OMMUNICATION

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 **H A A C**

**COMMUNIQUE DE LA HAAC**

Dans le cadre des concertations qu'elle a engagées avec les parties prenantes aux violations répétées des règles déontologiques et professionnelles consécutives aux attaques entre pasteurs par médias audiovisuels interposés, la Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a consacré sa séance plénière de ce mercredi 19 avril 2017 à l’audition de l’Evangéliste AFOLABI Habib Barth.

Cette séance, présidée par Monsieur Pitang TCHALLA, Président de la Haute Autorité, fait suite à celle du 23 février 2017 au cours de laquelle elle avait reçu Monsieur Noël TADEGNON et Mme HUNLEDE Da Dédé, journalistes et le Pasteur Luc Russel ADJAHO, Directeur de TV Zion, ainsi que celles du 06 avril 2017 consacrées au Pasteur Luc Russel ADJAHO puis au Conseil Chrétien du Togo.

La HAAC, à ce jour, n’avait pu rencontrer l’Evangéliste AFOLABI qui est, par ailleurs, Directeur de Publication du Magazine Maranatha. L’Evangéliste AFOLABI a présenté ses excuses pour n’avoir pas répondu aux précédentes convocations, en raison de ses activités professionnelles hors du Togo et a remis à la HAAC un mémo relatif à cette crise, tout en reconnaissant s’être emporté sur les antennes de la Radio Jésus Vous Aime (JVA) face aux diverses attaques du Pasteur Luc Russel ADJAHO.

Il convient de rappeler ici que le Pasteur ADJAHO avait prétendu répondre aux attaques dont il serait l’objet de la part de l’Evangéliste AFOLABI.

Tout comme le Pasteur Luc Russel ADJAHO, l’Evangéliste AFOLABI Habib Barth, s’est engagé à mettre un terme à cette campagne de dénigrements contre les confrères et a manifesté sa disponibilité à œuvrer à la création d’une autorité qui veillera à l’éthique religieuse, afin de mettre un terme à la décrédibilisation du travail des hommes d’Eglises. A cet effet, l’institution de régulation des médias salue la pertinence de la création récente de la Direction des Cultes au Ministère de l’Administration Territoriale.

Rappelant au cours de l’audition la nécessité du respect scrupuleux des dispositions légales, la HAAC a, à nouveau, saisi cette occasion pour adresser une sévère mise en garde à tous ceux qui utilisent leurs organes et médias pour provoquer, insulter, maudire ou régler des comptes personnels.

Tout comme elle l’a fait lors des précédentes auditions, la Haute Autorité a réaffirmé sa détermination à appliquer les sanctions idoines si de nouveaux propos diffamatoires ou injurieux venaient encore à être proférés sur les médias.

Fait à Lomé, le 19 avril 2017

Pour la HAAC,

Le Président

**Pitang TCHALLA**